



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 19-283 du 23 Safar 1441 correspondant au 22 octobre 2019 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.....	4
---	---

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'une chef d'études à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.....	25
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions de directeurs à l'agence spatiale algérienne.....	25
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	25
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à la direction générale des transmissions nationales.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales à Béchar.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse aux services du Premier ministre.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de directeurs à l'agence spatiale algérienne.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de la directrice du centre d'exploitation des systèmes de télécommunication à l'agence spatiale algérienne.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination à la wilaya d'Alger.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination d'inspecteurs généraux de wilayas.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de directeurs de l'administration locale de wilayas.....	26
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas.....	27

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE
ET DE LA CONDITION DE LA FEMME**

Arrêté du 24 Moharram 1441 correspondant au 24 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration de Dar Rahma de Misserghin, wilaya d'Oran.....	27
--	----

SOMMAIRE (suite)

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 20 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 21 août 2019 modifiant l'arrêté du 4 Chaâbane 1440 correspondant au 10 avril 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration du fonds national de péréquation des œuvres sociales.....	27
Arrêté du 18 Moharram 1441 correspondant au 18 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 8 Ramadhan 1440 correspondant au 13 mai 2019 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	28
Arrêté du 26 Moharram 1441 correspondant au 26 septembre 2019 portant nomination des membres du conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail.....	28
Arrêté du 2 Safar 1441 correspondant au 1 ^{er} octobre 2019 portant nomination des membres de la commission nationale de promotion de l'emploi.....	29
Arrêté du 11 Safar 1441 correspondant au 10 octobre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national de la prévention des risques professionnels.....	29

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Arrêté du 15 Moharram 1441 correspondant au 15 septembre 2019 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des relations avec le Parlement.....	30
--	----

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

Arrêté du 8 Chaâbane 1440 correspondant au 14 avril 2019 modifiant l'arrêté du 18 Chaoual 1437 correspondant au 23 juillet 2016 portant désignation des membres du comité « substances réglementées ».....	31
--	----

COUR DES COMPTES

Décision du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant renouvellement des membres de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de la Cour des comptes.....	31
--	----

DECRETS

Décret présidentiel n° 19-283 du 23 Safar 1441 correspondant au 22 octobre 2019 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.

Le Chef de l'Etat,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6°, 102 (alinéa 6) et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel du 21 Jomada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au budget des charges communes ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2019, un crédit de deux milliards six cent quarante-deux millions trente mille dinars (2.642.030.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2019, un crédit de deux milliards six cent quarante-deux millions trente mille dinars (2.642.030.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Safar 1441 correspondant au 22 octobre 2019.

Abdelkader BENSALAH.

ETAT ANNEXE

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial.....	4.600.000
	Total de la 3ème partie.....	4.600.000
	Total du titre III.....	4.600.000
	Total de la sous-section II.....	4.600.000
	Total de la section VI.....	4.600.000
	Total des crédits ouverts.....	4.600.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENERGIE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	130.000
	Total de la 1ère partie.....	130.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	210.000
	Total de la 3ème partie.....	210.000
	Total du titre III.....	340.000
	Total de la sous-section I.....	340.000
	Total de la section I.....	340.000
	Total des crédits ouverts.....	340.000
	★	
	MINISTERE DES MOUDJAHIDINE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	2.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.000.000
	Total du titre III.....	2.000.000
	Total de la sous-section II.....	2.000.000
	Total de la section I.....	2.000.000
	Total des crédits ouverts.....	2.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation.....	16.705.000
	Total de la 3ème partie.....	16.705.000
	Total du titre IV.....	16.705.000
	Total de la sous-section I.....	16.705.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	6.841.000
	Total de la 1ère partie.....	6.841.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	38.714.000
	Total de la 3ème partie.....	38.714.000
	Total du titre III.....	45.555.000
	Total de la sous-section II.....	45.555.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION III		
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-23	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	139.651.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	96.889.000
	Total de la 1ère partie.....	236.540.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-21	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement fondamental – Prestations à caractère familial.....	531.396.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat – Etablissements d'enseignement secondaire et technique – Prestations à caractère familial.....	205.117.000
	Total de la 3ème partie.....	736.513.000
	Total du titre III.....	973.053.000
	Total de la sous-section III.....	973.053.000
	Total de la section I.....	1.035.313.000
	Total des crédits ouverts.....	1.035.313.000
★		
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
SECTION I		
ADMINISTRATION CENTRALE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC).....	4.095.000
36-05	Subventions aux universités.....	287.227.000
36-06	Subventions aux centres universitaires.....	15.363.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures.....	26.281.000
	Total de la 6ème partie.....	332.966.000
	Total du titre III.....	332.966.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4ème Partie		
<i>Action économique, encouragements et interventions</i>		
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D).....	520.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).....	650.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA).....	780.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRTASC).....	140.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC).....	1.170.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B).....	624.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A).....	1.300.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (CRTSE).....	445.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST).....	1.300.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R).....	1.360.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I).....	684.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation.....	520.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture amazighes.....	260.000
	Total de la 4ème partie.....	9.753.000
	Total du titre IV.....	9.753.000
	Total de la sous-section I.....	342.719.000
	Total de la section I.....	342.719.000
SECTION II		
DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Prestations à caractère familial.....	104.000
	Total de la 3ème partie.....	104.000
	Total du titre III.....	104.000
	Total de la sous-section I.....	104.000
	Total de la section II.....	104.000
	Total des crédits ouverts.....	342.823.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	143.000
	Total de la 1ère partie.....	143.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	455.000
	Total de la 3ème partie.....	455.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P).....	182.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P).....	1.836.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A).....	97.516.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P).....	19.898.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels.....	286.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel.....	845.000
	Total de la 6ème partie.....	120.563.000
	Total du titre III.....	121.161.000
	Total de la sous-section I.....	121.161.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.246.000
	Total de la 1ère partie.....	1.246.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	4.038.000
	Total de la 3ème partie.....	4.038.000
	Total du titre III.....	5.284.000
	Total de la sous-section II.....	5.284.000
	Total de la section I.....	126.445.000
	Total des crédits ouverts.....	126.445.000
	★ MINISTERE DE LA CULTURE SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	190.000
	Total de la 1ère partie.....	190.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	434.000
	Total de la 3ème partie.....	434.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale.....	2.200.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A).....	800.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.....	600.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-arts.....	2.300.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria.....	500.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar.....	900.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer.....	800.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux.....	2.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture.....	2.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie.....	500.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab.....	800.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs.....	500.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits.....	600.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique.....	2.500.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidilkelt.....	600.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien.....	400.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf.....	600.000
36-23	Subvention au centre national du Livre.....	300.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels.....	300.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés.....	500.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des fêtes et des cérémonies musulmanes.....	500.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA).....	300.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre.....	600.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda.....	500.000
	Total de la 6ème partie.....	21.600.000
	Total du titre III.....	22.224.000
	Total de la sous-section I.....	22.224.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.548.000
	Total de la 1ère partie.....	2.548.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	1.196.000
	Total de la 3ème partie.....	1.196.000
	Total du titre III.....	3.744.000
	Total de la sous-section II.....	3.744.000
	Total de la section I.....	25.968.000
	Total des crédits ouverts.....	25.968.000
	★	
	MINISTERE DE LA POSTE, DES TELECOMMUNICATIONS, DES TECHNOLOGIES ET DU NUMERIQUE SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	189.800
	Total de la 1ère partie.....	189.800
	Total du titre III.....	189.800
	Total de la sous-section I.....	189.800
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	1.929.200
	Total de la 3ème partie.....	1.929.200
	Total du titre III.....	1.929.200
	Total de la sous-section II.....	1.929.200
	Total de la section I.....	2.119.000
	Total des crédits ouverts.....	2.119.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
SECTION I		
SECTION UNIQUE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	182.000
	Total de la 1ère partie.....	182.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	780.000
	Total de la 3ème partie.....	780.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sports et de jeunesse.....	975.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria.....	312.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport.....	156.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage....	117.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive.....	195.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées.....	468.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport.....	468.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)....	46.800.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W).....	54.600.000
	Total de la 6ème partie.....	104.091.000
	Total du titre III.....	105.053.000
	Total de la sous-section I.....	105.053.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	11.700.000
	Total de la 1ère partie.....	11.700.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	101.400.000
	Total de la 3ème partie.....	101.400.000
	Total du titre III.....	113.100.000
	Total de la sous-section II.....	113.100.000
	Total de la section I.....	218.153.000
	Total des crédits ouverts.....	218.153.000
	★	
	MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	400.000
	Total de la 1ère partie.....	400.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	1.800.000
	Total de la 3ème partie.....	1.800.000
	Total du titre III.....	2.200.000
	Total de la sous-section II.....	2.200.000
	Total de la section I.....	2.200.000
	Total des crédits ouverts.....	2.200.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	15.000
	Total de la 1ère partie.....	15.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	35.000
	Total de la 3ème partie.....	35.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'agence nationale du développement de l'investissement (A.N.D.I).....	1.180.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (O.N.M.L).....	1.100.000
	Total de la 6ème partie.....	2.280.000
	Total du titre III.....	2.330.000
	Total de la sous-section I.....	2.330.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	135.000
	Total de la 1ère partie.....	135.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	180.000
	Total de la 3ème partie.....	180.000
	Total du titre III.....	315.000
	Total de la sous-section II.....	315.000
	Total de la section I.....	2.645.000
	Total des crédits ouverts.....	2.645.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	550.000
	Total de la 1ère partie.....	550.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	140.000
	Total de la 3ème partie.....	140.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts.....	640.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux.....	2.700.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN).....	550.000
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA).....	390.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA).....	190.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran.....	250.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo....	170.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux.....	130.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA).....	150.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA).....	1.400.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA).....	220.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF).....	110.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	3.360.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV).....	1.050.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV).....	550.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).....	890.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).....	260.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS).....	340.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC).....	315.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV).....	520.000
	Total de la 6ème partie.....	14.185.000
	Total du titre III.....	14.875.000
	Total de la sous-section I.....	14.875.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.550.000
	Total de la 1ère partie.....	3.550.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial.....	39.000.000
	Total de la 3ème partie.....	39.000.000
	Total du titre III.....	42.550.000
	Total de la sous-section II.....	42.550.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DE LA PECHE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Services déconcentrés de la pêche — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	950.000
	Total de la 1ère partie.....	950.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés de la pêche — Prestations à caractère familial.....	1.840.000
	Total de la 3ème partie.....	1.840.000
	Total du titre III.....	2.790.000
	Total de la sous-section III.....	2.790.000
	Total de la section I.....	60.215.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	150.000
	Total de la 1ère partie.....	150.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial.....	580.000
	Total de la 3ème partie.....	580.000
	Total du titre III.....	730.000
	Total de la sous-section I.....	730.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés des forêts – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.720.000
	Total de la 1ère partie.....	1.720.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des forêts – Prestations à caractère familial.....	27.900.000
	Total de la 3ème partie.....	27.900.000
	Total du titre III.....	29.620.000
	Total de la sous-section II.....	29.620.000
	Total de la section II.....	30.350.000
	Total des crédits ouverts.....	90.565.000
	★	
	MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE	
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	156.000
	Total de la 1ère partie.....	156.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	172.000
	Total de la 3ème partie.....	172.000
	Total du titre III.....	328.000
	Total de la sous-section I.....	328.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.900.000
	Total de la 1ère partie.....	3.900.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial.....	9.100.000
	Total de la 3ème partie.....	9.100.000
	Total du titre III.....	13.000.000
	Total de la sous-section II.....	13.000.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.200.000
	Total de la 1ère partie.....	5.200.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial.....	11.960.000
	Total de la 3ème partie.....	11.960.000
	Total du titre III.....	17.160.000
	Total de la sous-section III.....	17.160.000
	SOUS-SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.600.000
	Total de la 1ère partie.....	2.600.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial.....	3.900.000
	Total de la 3ème partie.....	3.900.000
	Total du titre III.....	6.500.000
	Total de la sous-section V.....	6.500.000
	Total de la section I.....	36.988.000
	Total des crédits ouverts.....	36.988.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	50.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	50.000
	Total du titre III.....	50.000
	Total de la sous-section I.....	50.000
	Total de la section I.....	50.000
	Total des crédits ouverts.....	50.000
	★	
	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	200.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	200.000
	6 ^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda.....	390.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	390.000
	Total du titre III.....	590.000
	Total de la sous-section I.....	590.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	800.000
	Total de la 3ème partie.....	800.000
	Total du titre III.....	800.000
	Total de la sous-section II.....	800.000
	Total de la section I.....	1.390.000
	Total des crédits ouverts.....	1.390.000
	★	
	MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	208.000
	Total de la 1ère partie.....	208.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	702.000
	Total de la 3ème partie.....	702.000
	Total du titre III.....	910.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 6ème Partie <i>Action sociale – Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires.....	738.000.000
	Total de la 6ème partie.....	738.000.000
	Total du titre IV.....	738.000.000
	Total de la sous-section I.....	738.910.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.196.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	1.196.000
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial	3.744.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	3.744.000
	Total du titre III.....	4.940.000
	Total de la sous-section II.....	4.940.000
	Total de la section I.....	743.850.000
	Total des crédits ouverts.....	743.850.000
	★	
	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	3 ^{ème} Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	208.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	208.000
	Total du titre III.....	208.000
	Total de la sous-section I.....	208.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{ère} Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Services déconcentrés de l'emploi – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	520.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	520.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi – Prestations à caractère familial.....	1.482.000
	Total de la 3ème partie.....	1.482.000
	Total du titre III.....	2.002.000
	Total de la sous-section II.....	2.002.000
	Total de la section I.....	2.210.000
	SOUS-SECTION II INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	13.000
	Total de la 1ère partie.....	13.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail – Prestations à caractère familial.....	57.000
	Total de la 3ème partie.....	57.000
	Total du titre III.....	70.000
	Total de la sous-section I.....	70.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.407.000
	Total de la 1ère partie.....	1.407.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail – Prestations à caractère familial.....	2.660.000
	Total de la 3ème partie.....	2.660.000
	Total du titre III.....	4.067.000
	Total de la sous-section II.....	4.067.000
	Total de la section II.....	4.137.000
	Total des crédits ouverts.....	6.347.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	234.000
	Total de la 3ème partie.....	234.000
	Total du titre III.....	234.000
	Total de la sous-section I.....	234.000
	Total de la section I.....	234.000
	Total des crédits ouverts.....	234.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'une chef d'études à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de chef d'études à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, exercées par Mme. Ghania Belhouchene, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions de directeurs à l'agence spatiale algérienne.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de directeurs à l'agence spatiale algérienne, exercées par MM. :

— Ali Arris, directeur de la planification ;

— Nassim Haned, directeur du centre d'exploitation des systèmes de télécommunication ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, exercées par M. Djaafar Abdelli, sur sa demande.

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la planification à la direction générale des transmissions nationales, exercées par Mme. Saliha Laredj, admise à la retraite.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales à Béchar.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales à Béchar, exercées par M. Larbi Sennaoui, sur sa demande.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger, exercées par M. Lyamine Mekhaldi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse aux services du Premier ministre.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, Mme. Ghania Belhouchene, est nommée chargée d'études et de synthèse aux services du Premier ministre.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de directeurs à l'agence spatiale algérienne.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, sont nommés directeurs à l'agence spatiale algérienne, MM. :

- Nassim Haned, directeur de la planification ;
- Ali Arris, directeur d'études chargé de la cellule de contrôle interne.

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de la directrice du centre d'exploitation des systèmes de télécommunication à l'agence spatiale algérienne.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, Mme. Ayhane Bey Benbouzid, est nommée directrice du centre d'exploitation des systèmes de télécommunication à l'agence spatiale algérienne.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination à la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, sont nommés à la wilaya d'Alger, MM. :

- Nabil Riache, chargé d'études et de synthèse ;
- Lyamine Mekhaldi, directeur des ressources humaines et de la formation.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination d'inspecteurs généraux de wilayas.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, sont nommés inspecteurs généraux aux wilayas suivantes, Mme. et M. :

- Mabrouk Smara, à Guelma ;
- Khedidja Habi, à Illizi.

-----★-----

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de directeurs de l'administration locale de wilayas.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, sont nommés directeurs de l'administration locale aux wilayas suivantes, MM. :

- Ali Azerarak, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
- Tayeb Zeghdoud, à la wilaya de Béjaïa ;
- Abdelhafid Oustani, à la wilaya de Biskra ;
- Mohamed Magherbi, à la wilaya de Béchar ;
- Hamza Djoudi, à la wilaya de Jijel ;
- Omar Djemai, à la wilaya d'Illizi.

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019 portant nomination de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1441 correspondant au 30 octobre 2019, sont nommés directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, Mmes. et MM. :

— Mohamed Larbi Labeled, à la wilaya de Djelfa ;

- Abdennour Yacef, à la wilaya de Guelma ;
- Djaouida Boumansoura, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Zakia Soumeur, à la wilaya d'El Tarf ;
- Amar Seddad, à la wilaya de Tipaza ;
- Tarik Bouchenafa, à la wilaya de Ghardaïa.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION
DE LA FEMME**

Arrêté du 24 Moharram 1441 correspondant au 24 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration de Dar Rahma de Misserghin, wilaya d'Oran.

Par arrêté du 24 Moharram 1441 correspondant au 24 septembre 2019, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 02-178 du 7 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 20 mai 2002, modifié, portant création des établissements Diar-Rahma et fixant leur statut, au conseil d'administration de Dar Rahma de Misserghin, wilaya d'Oran, pour une période de trois (3) ans renouvelable :

- Fedala M'Hand Ameziane, représentant de la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, président ;
- Bourguiba Ali Allam, représentant du ministre de la défense nationale ;
- Kerroum Malika, représentante du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Tarfaya Nabil, représentant du ministre chargé des finances ;
- Benmaza Abdelkader, représentant du ministre chargé du travail et de la sécurité sociale ;
- Boudaa Abdenasser, représentant du ministre chargé de la santé et de la population ;
- Slimani Arezki, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Belbekouche Abdelkader, représentant du ministre chargé de la formation professionnelle ;
- Gharbi Badreddine, représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ;
- Heleili Fouad, représentant du ministre chargé du commerce ;

- Nadjadi Nacer, représentant de la wilaya d'Oran ;
- Rouaz Mohammed Akram, représentant de la commune de Misserghin ;
- Arbaoui Houari et Belghanami Houaria, représentants du personnel de l'établissement de Dar Rahma de Misserghin ;
- Mekhnef Mohamed, représentant de l'association « Chabeb El Bahia » ;
- Attar Bekhita, représentante de l'association « El Zohor » ;
- Chougrani Serir Boualem, représentant de l'association « Chougrani » ;
- Ghenoun Mohamed, représentant de la coordination « Citoyenneté durable » ;
- Saim Haddach Abdelghani, représentant de l'association « Sanabil Elrahma ».

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 20 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 21 août 2019 modifiant l'arrêté du 4 Chaâbane 1440 correspondant au 10 avril 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration du fonds national de péréquation des œuvres sociales.

Par arrêté du 20 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 21 août 2019, l'arrêté du 4 Chaâbane 1440 correspondant au 10 avril 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration du fonds national de péréquation des œuvres sociales, est modifié comme suit :

- « — (sans changement jusqu'à) »
- Zoubir Mouloud, représentant du ministre chargé des collectivités locales ;
- Mériem Nacéra Loukriz, représentante du ministre chargé du travail et de la sécurité sociale ;
- (le reste sans changement)

Arrêté du 18 Moharram 1441 correspondant au 18 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 8 Ramadhan 1440 correspondant au 13 mai 2019 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par arrêté du 18 Moharram 1441 correspondant au 18 septembre 2019, l'arrêté du 8 Ramadhan 1440 correspondant au 13 mai 2019 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, est modifié comme suit :

« — (sans changement jusqu'à)

— M. Bentaleb Fayçal et M. Siyoucef Abdelkrim, représentants du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— (sans changement) ;

— M. Boukezzata Mouloud et Mme. Benguiza Dounia, représentants du ministre des finances (direction générale de la comptabilité), respectivement membre titulaire et membre suppléant ;

— (le reste sans changement) ».

-----★-----

Arrêté du 26 Moharram 1441 correspondant au 26 septembre 2019 portant nomination des membres du conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail.

Par arrêté du 26 Moharram 1441 correspondant au 26 septembre 2019, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 96-209 du 18 Moharram 1417 correspondant au 5 juin 1996 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail, au conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

I - En qualité de représentants des institutions et administrations publiques :

— Mme. Tiar née Fenouche Fatiha, représentante du ministre chargé du travail ;

— M. Tarfani Youcef, représentant du ministre chargé de la santé ;

— M. Faci Abderrahmane, représentant du ministre chargé de l'habitat ;

— Mme. Benzadi Farida, représentante du ministre chargé de l'industrie ;

— Mme. Kara Missoum, représentante du ministre chargé des mines ;

— M. Amalou Kaci, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;

— M. Aouffen Nabil, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— M. Doghmani Mohamed, représentant du ministre chargé des transports ;

— M. Benzeghba Azeddine, représentant du ministre chargé de l'environnement ;

— M. Mebtouche Mounib, représentant du directeur général de la protection civile ;

— M. Hales Djamel, directeur général de l'institut algérien de la normalisation ;

— M. Lahfaya Abderrahmane, directeur général de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés ;

— Mme. Hamidikan Fatma Zohra, directrice générale de l'institut national de la prévention des risques professionnels ;

— M. Lataoui Rachid, directeur général de l'organisme de prévention des risques professionnels dans les activités du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique ;

— M. Kaffi Sid Ali, président directeur général de l'entreprise nationale d'agrèage et de contrôle technique ;

— M. Rahal Lyès, directeur général de l'institut national de la santé publique.

II. En qualité de représentants des travailleurs :

— Mme. Akif Nora ;

— M. Sahel Abdelhamid ;

— Mme. Chekir Farida ;

— M. Boumedine Abderrahmane ;

— M. Lounis Lhadj ;

— M. Sadok El Hadj ;

— Mme. Senoussi Djamila ;

— M. Bouheraoua Mohamed Saddek ;

— M. Ouzriet Boualem ;

— Mme. Hamdi Sarhouda ;

— M. Boukhaloua Mustapha ;

— Mme. Hadna Wassila.

III. En qualité de représentants des employeurs :

1- Confédération nationale du patronat algérien :

— M. Nasri Smail ;

— M. Drissi Nacerddine.

2- Confédération algérienne du patronat :

— M. Sehini Abdallah ;

— M. Boughanem Nouredine.

3- Confédération générale du patronat du BTPH :

— M. Benzaim Abdelhamid ;

— M. Mahi El Hadj.

4- Union nationale des entrepreneurs publics :

— Mme. Ayas Nadia ;

— M. Hachani Riaydh.

5- Confédération des industriels et producteurs algériens :

— Mme. Hamdani Souad.

6- Union nationale des investisseurs :

— M. Mellak Farid.

7-Confédération générale des entreprises algériennes :

— M. Atoui Abderahmane ;

— M. Nabti Redouane.

IV. Au titre des personnalités désignées en raison de leur compétence :

— Mme. Idder-Laid Cherifa ;

— Mme. Maamir Nawal ;

— Mme. Benmessaoud Hayet ;

— Mme. Ouaz Meriem ;

— Mme. Meziani Fatiha ;

— Mme. Bouaoud Souad ;

— Mme. Khoudour Zoubida ;

— M. Bouziani Mustapha ;

— M. Djazouli Mohamed El Amine ;

— M. Hamadouche Mohamed ;

— M. Nasri Mustapha ;

— M. Hamdi Cherif Mokhtar.

— — — — ★ — — — —

Arrêté du 2 Safar 1441 correspondant au 1^{er} octobre 2019 portant nomination des membres de la commission nationale de promotion de l'emploi.

— — — —

Par arrêté du 2 Safar 1441 correspondant au 1^{er} octobre 2019, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 10-101 du 13 Rabie Ethani 1431 correspondant au 29 mars 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la commission nationale de promotion de l'emploi, à la commission nationale de promotion de l'emploi, pour une durée de quatre (4) années :

— Boudiaf Mohamed Charaf Eddine, représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Mekhazni Rabah, représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Djoghri Abdelhafid, représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Merzougui Amar, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

— Saad Khadidja, représentante du ministre des finances ;

— Benhouria Djamel, représentant du ministre de l'énergie ;

— Bousbia Salah, représentant du ministre de l'industrie et des mines ;

— Boudjemaa Mohamed, représentant du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables ;

— Ben Zarour Choukri, représentant du ministre du tourisme et de l'artisanat ;

— Nadjem Djamel, représentant du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;

— Guend Nabil, représentant du ministre des travaux publics et des transports ;

— Djiar Kahina Amal, représentante du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Bellar Karim Tahar, représentant du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

— Hakimi Labeled, représentant du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

— Nadri Ahmed, représentant du ministre des ressources en eau ;

— Ben Djoudi Ouadda Ouiza, représentante du ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme ;

— Bennacer Rachid, représentant du ministre de la jeunesse et des sports ;

— Mokhtari Otmene, représentant de l'inspecteur général du travail ;

— Abid Hassiba, représentante du directeur général de l'office national des statistiques ;

— Brahimi Djamel, représentant du directeur général de l'agence nationale du développement de l'investissement ;

— Djaidier Samira, directrice générale de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ;

— Aouaidjia Abdelhadi, directeur général de l'agence de développement social ;

— Djaber Abdelkader, directeur général de l'agence nationale de l'emploi ;

— Ouaguenouni Mahieddine, directeur général de la caisse nationale d'assurance chômage ;

— Djebnoune Abdelfatah, directeur général de l'agence nationale de gestion du micro-crédit.

— — — — ★ — — — —

Arrêté du 11 Safar 1441 correspondant au 10 octobre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national de la prévention des risques professionnels.

— — — —

Par arrêté du 11 Safar 1441 correspondant au 10 octobre 2019, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 2000-253 du 23 Joumada El Oula 1421 correspondant au 23 août 2000 portant création, organisation et fonctionnement de l'institut national de la prévention des risques professionnels, au conseil d'administration de l'institut national de la prévention des risques professionnels, pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

— Amrouni Allel, représentant du ministre chargé du travail, président ;

- Imami Halima, représentante du ministre chargé de la santé ;
- Sabba Azzedine, représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Abboub Ratiba, représentante du ministre chargé de l'aménagement du territoire ;
- Bennour Fadila, représentante du ministre chargé de l'habitat ;
- Arbia Lies, représentant du ministre chargé de l'énergie ;
- Guellil Djilali, représentant du ministre chargé des transports ;
- Laouici Saliha, représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Mebtouche Mounib, représentant de l'autorité chargée de la protection civile ;
- Matari Djamel, représentant du directeur général de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés ;
- Hales Djamel, directeur général de l'institut algérien de normalisation.

**MINISTERE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**

Arrêté du 15 Moharram 1441 correspondant au 15 septembre 2019 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des corps de fonctionnaires du ministère des relations avec le Parlement.

Le ministre des relations avec le Parlement,

Vu l'ordonnance n° 06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-10 du 14 janvier 1984 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires ;

Vu le décret n° 84-11 du 14 janvier 1984 fixant les modalités de désignation des représentants du personnel aux commissions paritaires ;

Vu le décret présidentiel n° 19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 mars 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 98-04 du 19 Ramadhan 1418 correspondant au 17 janvier 1998 fixant les attributions du ministre chargé des relations avec le Parlement ;

Vu le décret exécutif n° 03-144 du 26 Moharram 1424 correspondant au 29 mars 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère des relations avec le Parlement ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1984 précisant les modalités d'application de l'article 23 du décret n° 84-10 du 14 janvier 1984 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires ;

Vu l'arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1419 correspondant au 28 février 1999 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des personnels du ministère chargé des relations avec le Parlement ;

Vu la décision du 20 Chaoual 1440 correspondant au 23 juin 2019 fixant la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des relations avec le Parlement ;

Après avis favorable de la direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative en date du 26 août 2019 ;

Arrête :

Article 1er. — Il est créé une commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires du ministère des relations avec le Parlement, conformément au tableau ci-après :

membres représentants de l'administration	membres représentants des fonctionnaires
7	7

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1419 correspondant au 28 février 1999 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des personnels du ministère chargé des relations avec le Parlement, sont abrogées.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Moharram 1441 correspondant au 15 septembre 2019.

Fathi KHOUIEL.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Arrêté du 8 Chaâbane 1440 correspondant au 14 avril 2019 modifiant l'arrêté du 18 Chaoual 1437 correspondant au 23 juillet 2016 portant désignation des membres du comité « substances réglementées ».

Par arrêté du 8 Chaâbane 1440 correspondant au 14 avril 2019, l'arrêté du 18 Chaoual 1437 correspondant au 23 juillet 2016 portant désignation des membres du comité « substances réglementées », est modifié comme suit :

- (sans changement jusqu'à)
- Mme. Boukhari Karima, représentante du ministre chargé de la santé, en remplacement de Mme. Yacef Samia ;
- (le reste sans changement) ».

COUR DES COMPTES

Décision du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant renouvellement des membres de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de la Cour des comptes.

Par décision du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019, la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de la Cour des comptes, est renouvelée, conformément au tableau ci-dessous :

Représentants de l'administration	Représentants du personnel
- Mohamed Salim Benammar	- Karima Saidi
- Djallal Merdaoui	- Ouarda Soltani
- Abdelhafid Bouarres	- Mouloud Benkaci
- Nissa Hadid	- Djamila Khelfat
- Hamid Lamiri	- Fayrouz Ouhrouche
- Rabah Guedoudj	- Nasereddine Achchoul
- Said Boudaa	- El Adli Allouche

La commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de la Cour des comptes est présidée par M. Mohamed Salim Benammar, secrétaire général à la Cour des comptes.